



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 JUIN 2024

Nombre de
Membres : 15

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mil vingt-quatre

Le : 6 juin

Le Conseil Municipal de la Commune de STE FOY L'ARGENTIERE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de madame Karine BERGER
Secrétaire élu : Gérard VULPAS.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 mai 2024.

Compte rendu affiché le : 18 juin 2024.

Présents : K. BERGER / G. BUFFARD / J. QUINAUDON /
L. BROSSARD / D. BERTHOLON / P. SECKINGER / F. VENET /
M. DUPUY / G. VULPAS / D. PINEL / S. COURT.

Absents excusés : C. LOZANO (pouvoir donné à Karine BERGER) /
O. VIALLOU / A. BORRA / R. JOASSARD.

*Le Conseil Municipal s'est réuni en séance le jeudi 6 juin 2024 à dix-neuf heures et trente minutes
sous la Présidence de Madame Karine BERGER, Maire.*

*Madame le Maire excuse l'absence de Célia LOZANO qui lui a donné pouvoir, d'Olivier
VIALLOU, d'Alexandra BORRA et de Robert JOASSARD.*

*Madame le Maire précise qu'il y a lieu de nommer un secrétaire de séance. Gérard VULPAS se
propose d'être secrétaire.*

*Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour l'approbation et la signature de la convention
de mise à disposition par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais d'arceaux de
stationnement pour les vélos.*

*Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le procès-verbal de la réunion du jeudi
16 mai 2024.*

PRESENTATION DES PROJETS DU CONSEIL CITOYEN DE JEUNES :

*Madame le Maire accueille le Conseil Citoyen de Jeunes, composé de 10 jeunes, accompagné de
Monsieur SANOE, Professeur d'Histoire Géographie avec lequel nous collaborons pour la bonne
tenue de ce Conseil Citoyen de Jeunes. Ce dernier vient présenter ses projets aux Conseillers
Municipaux.*

Chaque Adjoint est responsable d'une Commission :

- Denise BERTHOLON encadre la Commission Vie scolaire et harcèlement
- Georges BUFFARD la Commission Citoyenneté
- Janine QUINAUDON la Commission Aménagement.



MAIRIE
18, Impasse de la Mairie
69610 SAINTE-FOY-L'ARGENTIERE
Tél : 04 74 70 03 95
E-mail : mairie@sainte-foy-largentiere.fr

Madame le Maire précise que les élèves élus ont travaillé des projets qui leur tiennent à cœur et leur donne la parole pour les présenter.

Commission « Vie Scolaire et harcèlement » :

Emma, élève de 5^{ème}, excuse l'absence de deux de ses camarades et présente les travaux de cette Commission.

Elle commence par l'école élémentaire Simone Veil pour laquelle elle annonce qu'une boîte « NON au harcèlement » a été demandée. Dans cette boîte, les élèves pourront déposer leurs témoignages en tant que cible ou témoin de situations de harcèlement ou de brimades.

Puis, il est demandé également :

- l'acquisition de nouveaux ballons en plastique pour remplacer les ballons en mousse qui s'effritent dans la cour causant une certaine pollution.*
- l'acquisition d'un nouveau panier de basket à installer sur le mur au fond du préau.*
- la réfection des marquages au sol pour l'activité football. Il est proposé que les employés communaux le fassent avec l'aide des jeunes pour en réduire le coût.*
- l'organisation d'une ballade de nettoyage au Printemps en plus de celle de l'Automne*

Enfin, elle continue avec les propositions pour le Collège pour information car la réalisation ne relève pas d'une compétence municipale.

Elles sont les suivantes :

- boîte « NON au harcèlement » qui sera installée à l'infirmerie*
- salle mise à disposition pour les élèves qui ont un mal-être*
- jeux pour une meilleure intégration des élèves de l'IME*

Elle précise que Madame la Principale a demandé que la clôture soit refaite et réhaussée.

Commission « Citoyenneté » :

Malorie, élève de 6^{ème} et Laleeya, élève de 5^{ème} présentent les propositions faites par la Commission « Citoyenneté ».

Elles proposent :

- la construction de deux abris à chauve-souris dans le Parc Municipal. Le coût pour l'achat nécessaire pour cette construction est de 35 €. Il est précisé par les élèves que ces chauves-souris sont des animaux insectivores qui régulent les populations d'insectes, notamment les moustiques.*

Commission « Aménagement » :

Justine, élève de 6^{ème}, Thomas et Hugo, élèves de CM2 ont présenté les travaux de la Commission « Aménagement ».

Ils ont travaillé sur un projet de fresque en lien avec les autres commissions. Il s'agit d'une envie commune. Le thème retenu est les fables de La Fontaine. Cette fresque serait réalisée sur le transformateur vers l'école maternelle où bien souvent il y a des affiches et des tags.

Pour les élèves, ce projet est important et laissera une trace du premier Conseil Citoyen de Jeunes.

Si ce projet voit le jour, Monsieur PAUTY, professionnel, réalisera cette fresque avec l'aide des élèves. Le coût de cette fresque s'élève à 950 €. ENEDIS, propriétaire du transformateur, aidera la Commune grâce au versement d'une subvention de 50 % du devis total, soit 475 €.

Le Conseil Municipal demande quelle fable a été retenue. Les élèves ont eu plusieurs idées comme le lièvre et la tortue, le loup et l'agneau ou le lion et le rat. Monsieur PAUTY précise que les élèves pourront choisir les couleurs. Hugo ajoute qu'il pourra y avoir deux fresques, une de chaque côté du transformateur, afin que l'embellissement soit opérant dans les deux sens de la Rue.

Monsieur PAUTY demande, dans le cas d'acceptation, à ce que le transformateur soit nettoyé car cette fresque pourrait se réaliser le 1^{er} et le 2 juillet si le temps le permettait.

Tous les élèves ont été applaudis et ont été remerciés par les membres du Conseil Municipal pour leur investissement et leur travail.

Monsieur PAUTY propose de faire bénévolement le marquage au sol avec les élèves après la réalisation de la fresque. Il demande simplement la fourniture de la peinture. L'ensemble du Conseil Municipal remercie cette proposition généreuse.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur l'ensemble des projets proposés par le Conseil Citoyen de Jeunes.

Madame le Maire informe que le vendredi 28 juin, le Conseil Citoyens de Jeunes, les Adjointes et Monsieur SANOE vont rencontrer Monsieur Régis CHAMBE, Président de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais. Ils profiteront de cet après-midi pour visiter le Château de Pluvy, siège de la CCMDL.

APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES :

Madame le Maire indique que pour mettre en place la télétransmission des actes en Préfecture, une convention est à signer. Cette convention a pour objet de fixer les modalités des échanges électroniques intervenant dans le cadre du contrôle de légalité prévu à l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette télétransmission permettra à la Collectivité d'avoir des échanges plus rapides grâce à la réception immédiate de l'accusé de réception des actes transmis en Préfecture et de réduire les coûts liés à l'envoi des actes par La Poste. La convention a une durée de validité d'un an. Celle-ci sera reconduite d'année en année, par reconduction tacite.

Il est nécessaire d'avoir recours à un opérateur de télétransmission homologué par le Ministère de l'Intérieur. La société DEMATIS sera chargée de l'exploitation de ce dispositif.

Madame le Maire précise que nous profitons de ce dispositif pour transmettre également les actes budgétaires et ceux liés à la commande publique. Cette opération se matérialise par la signature de deux avenants.

Madame le Maire demande l'autorisation de signer la convention et les deux avenants avec la Préfecture du Rhône.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Madame le Maire à signer la convention et les deux avenants.

APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE RESEAU DES BIBLIOTHEQUES DU 1^{er} JUILLET 2024 AU 31 DECEMBRE 2026 :

Madame le Maire rappelle que la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais a permis la mise en réseaux des bibliothèques de son territoire, notamment au travers d'un logiciel SIGB commun (et donc un catalogue commun) et l'embauche d'un coordinateur.

Cette mise en réseau bénéficie à l'ensemble des usagers et lecteurs du territoire grâce au catalogue commun et aux nombreux services qui y sont associés. Elle bénéficie aussi aux bibliothécaires grâce aux échanges avec les autres bibliothèques et à la modernisation des équipements.

Cette mise en réseau se fait dans le cadre d'un contrat territoire lecture (CTL) signé par la CCMDL et la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) ; des financements ont été accordés pour permettre la rémunération d'un poste de coordination du réseau des bibliothèques de la CCMDL. Le financement CTL se termine le 11 juin 2024, sans possibilité de renouvellement.

Chaque Commune du réseau a conventionné avec la CCMDL pour la période du 12 juin 2021 au 31 décembre 2023. Compte tenu du financement jusqu'au 11 juin, la convention a été prolongée par avenant sur la période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024. Il convient de signer une nouvelle convention de partenariat du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2026.

Madame le Maire rappelle que la compétence Lecture publique relève des Communes et que la CCMDL intervient pour permettre la mutualisation des moyens.

Elle informe le Conseil Municipal de la nécessité d'approuver la reconduction de la convention de partenariat du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2026.

La participation de notre Commune comprenant le salaire du coordinateur, la maintenance des logiciels, l'utilisation du véhicule s'élève à 854.42 € pour l'année 2024, à 1 827.27 € pour l'année 2025 et à 1 997.05 € pour l'année 2026.

Madame le Maire demande l'autorisation de signer la convention de partenariat concernant le réseau bibliothèque avec la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Madame le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes.

APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DU LYONNAIS D'ARCEAUX DE STATIONNEMENT POUR LES VELOS :

Madame le Maire indique que dans le cadre du projet AVELO2, notre Commune a souhaité participer au dispositif d'achat groupé, organisé par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, d'arceaux adaptés au stationnement de vélos « classiques » et à assistance électrique.

Madame le Maire précise qu'une convention vise à définir les conditions de la mise à disposition auprès de la Commune, d'arceaux de stationnement pour les vélos afin de favoriser le développement de la pratique cyclable sur son territoire.

La CCMDL, dans un objectif de mutualisation des moyens, et dans le cadre de sa compétence mobilité, a proposé aux Communes de son territoire de mettre à disposition des arceaux à un tarif préférentiel pour la commande de 10 arceaux. Elle organise l'ensemble de la consultation pour la fourniture de ce matériel.

Ces arceaux sont fabriqués par une entreprise locale qui est située sur Saint-Symphorien-sur-Coise.

Une participation financière inférieure à moins de 100 € HT par arceau sera demandée à la Commune. 10 arceaux ont été commandés. L'installation des arceaux est à la charge de la Commune.

D'autres arceaux indépendants de ce marché ont été prévus avec l'aménagement du village.

Madame le Maire demande l'autorisation de signer cette convention de mise à disposition avec la Communauté de Communes.

QUESTIONS DIVERSES :

- *Madame le Maire rappelle la tenue du bureau de vote le dimanche 9 juin 2024.*
- *Madame le Maire précise que la Fête de la Musique aura lieu le samedi 22 juin 2024.*
- *Madame le Maire demande si on peut prévoir un Conseil Municipal le jeudi 11 juillet à 18h30 pour entériner la décision du Comité Social Territorial concernant la mutualisation du Policier Municipal.*
- *Conseil Municipal : le prochain Conseil Municipal est prévu le jeudi 27 juin 2024 à 19h30.*

Madame le Maire remercie tous les membres du Conseil Citoyen de Jeunes ainsi que Monsieur PAUTY et Monsieur SANOE pour leur présence.

La séance est levée à 20h45.

A Sainte-Foy-l'Argentière,

Le 17 juin 2024,

*Le Maire,
Karine BERGER*

